ABONNEMENT. Saumur: Unaq. . . . . . . . . 30 fr. on s'abonne :

A SAUMUR,

A PARIS,

Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# 

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Ches MM. RICHARD et Ci., BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Annonces, la ligne. . . 20 c. Réclames, — ... 80 Faits divers , — ... 75

RÉSERVES SONT PAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées

A SAUMUR, Chez tous les Libraires

> Che MM. HAVAS-LATFITE & Cle Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. - L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 19 Août 1874.

# Bulletin politique.

Il est un fait que nous avons déjà signalé et qui est de nature à provoquer de graves appréhensions en même temps qu'il sollicite l'altention du gouvernement.

Tout le monde connaît les ardentes symnathies des révolutionnaires pour la Prusse; tout le monde sait les affinités intimes qui existent entre ce groupe cosmopolite et M. de Bismark.

Avant la guerre de 1870, ces sympathies s'étalaient sans vergogne dans le Siècle, dans l'Opinion nationale et dans toutes les publications soit politiques, soit philosophiques, soit littéraires, soit scientifiques, émanant des diverses catégories de la libre pensée.

Il n'y avait qu'à lire ces produits pour voir que Berlin devenait la capitale de l'athéisme, et que c'était de Berlin que la conspiration contre la civilisation chrétienne recevait son mot d'ordre et sans doute quelque

La guerre de 1870-71 interrompit ce commerce, du moins en apparence. Les révolutionnaires, profitant de nos désastres accumulés, s'emparèrent de la France, et au lieu de travailler en sous-ordre, ils le firent pour leur propre compte, et élevèrent boutique contre boutique.

Cette concurrence, il est vrai, ne déplut pas trop à M. de Bismark. Sous prétexte de lui nuire, elle l'aidait au contraire très-fort et lui faisait au moins la moitié de son honris

Au fond, c'était plutôt une complicité qu'une hostilité. Mais les républicains étaient tenus, pour séduire la clientèle populaire, encore imbue de patriotisme, de faire croire a cette hostilité. Sans cela pas de Républi-

On se montra donc patriote et anti-prussien, c'était forcé. Alors pour échausser le patriotisme, afin de mieux l'exploiter, on déchira le masque de civilisation qu'on avait soi-même peint et attaché au visage allemand, on raconta une à une toutes les cruautés commises par les troupes prussiennes dans nos villes et dans nos villages, et MM. Hugo, Quinet, Louis Blanc, dans des lettres qu'on peut lire encore, battirent le rappel et sonnèrent la charge contre les barbares du

Dans son zèle pour la République, l'un des trois pères de la démagogie cosmopolite alla jusqu'à déclarer que les Prussiens n'élaient que des scélérats frottés de mathématiques et pourris de sophismes.

Il est vrai qu'il eut été difficile, en ce temps-là, de porter sur nos envahisseurs un jugement moins sévère; mais malgré cela il dut en coûter beaucoup aux révolutionnaires de tenir de tels propos sur des hommes qu'ils nous avaient jusque-là offerts pour

maîtres et pour modèles. Et il ne fallut rien moins, pour les y contraindre, que l'intérêt de la République,

C'est-à-dire leur propre intérêt.

Mais, n'yant pas réussi dans leur entreprise, ils n'ont rien eu de plus pressé, une fois la paix signée, que de reprendre leur poste de contre-maîtres prussiens, et de faire Oublier par un renouvellement de zèle et d'ardeur leur révolte passagère.

Sans pitié pour nos maux, sans respect pour notre deuil, du sein de nos ruines, de nos humiliations et de nos douleurs, ils lèvent audacieusement la tête et proclament Ma de Bismark arbitre des destinées du monde. Ils applaudissent à chaque coup qu'il porte au catholicisme, c'est-à-dire à la

Ils font mieux encore : tous les matins ils designent à notre implacable ennemi la place où il doit frapper pour nous atteindre plus surement. C'est ainsi qu'ils lui ont conseillé de nous frapper en Italie, en Suisse, en Espagne.

Nous n'osons pas dire que les radicaux aient demandé la guerre à outrance dans le but d'épuiser la France et d'exécuter ainsi la condamnation prononcée contre elle par M. de Bismark; mais nous affirmons, après lecture de leurs journaux en général, de la République française et du Journal des Débats en particulier, qu'ils se font en ce moment les complices de nos implacables ennemis. in such and sublines som Buch

# Chronique générale.

On donne comme certain que le maréchal, dans sa tournée des départements de l'Ouest, évitera de prononcer de grands discours; mais qu'il saisira, néanmoins, les occasions qui lui seront offertes de donner au commerce les espérances et les garanties de stabilité dont il a tant besoin.

Le Président est parti accompagné de deux ministres MM. Caillaux, ministre des travaux publics, et Grivart, ministre du com-merce; il sera rejoint à Saint-Malo par l'amiral Montaignac, ministre de la marine et des colonies. b into tentrarent el pore ong a une corde, et pous arons settam

Le Maréchal-Président de la République ne visitera pas seulement les départements

Il se propose, après avoir chassé une partie du mois de septembre, de faire un long voyage dans le Centre et dans l'Est de la France, afin d'examiner les différents points sur lesquels seront élevées les fortifications devant assurer la protection de notre frontière: son siman semmes non suns!

Mme la maréchale de Mac-Mahon doit partir au commencement de la semaine prochaine pour Trouville, où elle séjournera pendant toute la durée du voyage du Maréchal-Président en Bretagne.

is a regarder London estimated to merge

A son retour de Trouville, c'est-à-dire vers la fin de ce mois, M<sup>me</sup> la duchesse de Magenta se rendrait au château de Forêt près Montargis, où le Président de la République irait également pendant les vacances.

On prête au cabinet actuel l'intention de publier dans le Journal officiel, contrairement aux précédents, la relation de l'évasion de l'ex-maréchal Bazaine, d'après les renseignements fournis par l'enquête.

Plusieurs députés ont contracté la bonne habitude d'adresser pendant les vacances à leurs électeurs un petit compte-rendu plus ou moins sommaire de leurs travaux pendant la dernière session.

Cette fois, ce sont M. Albert Castelnau,

député de l'Hérault, et M. Ducuing, député des Hautes-Pyrénées, qui ouvrent la marche.

edia anglas Indjala ( Paus

Les affirmations de M. Ducuing en faveur du septennat sont très-catégoriques : J'ai voté, dit-il, avec la minorité qui a repoussé le septennat. « Mais pour moi, républicain,

» il n'y a plus ni majorité ni minorité au » lendemain du vote d'une loi. Il n'y a que » l'Assemblée souveraine. »

Aussi, le député des Hautes-Pyrénées ne trouverait-il pas mauvais que l'on constituât. Il voudrait seulement que la majorité fit « un régime qui ne ressemblat pas à une conspiration. »

Il y a eu samedi quatre ans, à l'heure où commençait la messe impériale, des ouvriers déboulonnaient en toute hâte les poteaux élevés au Champ-de-Mars pour porter les pièces du feu d'artifice, qui, cette fois, devait être tiré avec un éclat inaccoutumé.

Ruggieri battait en retraite comme nos soldats, et le canon des Invalides gardait un silence sinistre.

L'Impératrice avait en personne tout décommandé. Elle était aux Tuileries, anxieuse, fiévreuse, entourée de serviteurs affolés et d'amis pétrifiés; recevant les dépêches néfastes; voyant se modifier d'instant en instant l'attitude des huit millions de plébiscitaires; sentant le trône craquer et entendant les lourds battements des ailes de l'aigle qui volait à peine en rasant le sol, semblant fuir effrayé devant les poursuites d'un oiseau inconnu.

Quoi qu'on fasse, la vérité finit toujours par l'emporter. Voici ce qu'on écrit de Bayonne au Soir, journal non suspect de carlisme :

« Les conscrits de la dernière levée prescrite par Serrano continuent à montrer une

» Sur plusieurs points il y a eu des mutineries et la troupe a dû faire usage de ses armes.

» En Andalousie, on n'a trouvé presque personne. En Aragon, Catalogne, Valence, Ojaba et Castille, le drapeau carliste a réuni plus de recrues que l'autre.

» Les journaux donnent le texte d'une note adressée par le duc Decazes au chargé d'affaires de France à Madrid, en réponse aux réclamations de l'Espagne. Si ce texte est exact, j'en félicite notre gouvernement. « L'excès des malheurs de l'Espagne lui donne presque le droit d'être injuste. » On ne saurait dire mieux. Nous n'avons jamais manqué à nos obligations. Nos fonctionnaires de tout ordre que je vois à l'œuvre, sont certainement moins au service de la France qu'à celui de nos voisins : nous leur prêtons nos douaniers, nos gendarmes, nos commissaires de police, nous gardons une frontière qu'ils laissent ouverte, nous mettons la main sur chaque colis suspect, le vieux général Elio a été interné à Bordeaux , la reine Marguerite a quitté Pau pour Salies, un petit village du Béarn, plusieurs carlistes de distinction ont été expulsés du territoire. Nous avons fait plus que nous ne devions, certainement plus qu'on ne nous rendrait, le cas échéant.

» La Prusse, démasquée, n'abandonne pas la partie. Elle vient d'envoyer à Bayonne un agent, chargé sans doute de lui offrir au plus juste prix de nouveaux prétextes d'intervention. Il remplace un honorable négo-

ciant de la ville, d'origine allemande, mais qu'on a trouvé, paraît-il, trop Français de cœur, trop peu empressé à fournir certains renseignements délicats.

» Le nouveau venu, un vrai Prussien, celui-là, était auparavant, me dit-on, consul à Marseille; il est descendu à l'hôtel des Ambassadeurs avec son secrétaire et son valet de chambre. Il s'appelle quelque chose comme Lindeau ou Lindor. Je ne sais pas si sa naissance est commune, mais, à coup sûr, ses vœux ne sont pas ceux d'un simple bachelier.

Les choses vont bon train en Prusse et le prince de Bismarck est vraiment en droit de s'indigner contre les « atrocités » des carlistes. Voici ce qu'on écrit de Berlin, le 14 août, au Weekly Register, de Londres :

« La condition morale de la Prusse devient de plus en plus édifiante. Des vois fréquents ont lieu en pleine rue, l'immoralité et la dépravation se sont accrues à un tel point que les femmes honnêtes ne peuvent pas sortir seules sans être grossièrement insultées. Quant au « progrès », nos feuilles libérales n'en disent rien pour le moment: elles ont trop à s'occuper de la « corruption » des catholiques. » bane al eb gant el fram

\* \* Donn's ros te anioni

Le conseil municipal de Paris a terminé le long débat ouvert sur la question de la création d'un cimetière à Mery-sur-Oise. Il a adopté l'article 1º du projet de la commission ainsi concu : « Il y a lieu d'établir sur le territoire de Méry-sur-Oise un cimetière qui sera relié à Paris par un chemin de fer. » — Il a repoussé l'article 2 tendant à établir un cimetière parisien entre les villages de Massy et de Wissous.

MORT DE M. DE FORCADE LA ROQUETTE.

Voici quelques détails sur la mort de M. de Forcade. Quoique propriétaire de deux hôtels à Paris, M. de Forcade n'avait qu'un pied-a-terre au Cercle impérial depuis que sa famille n'habitait plus la capitale.

M. de Forcade était de retour à Paris depuis trois jours seulement, et rien ne faisait prévoir à ses amis une fin si proche. Vendredi au soir M. de Forcade s'était couché à son heure ordinaire.

Samedi matin, vers huit heures, son valet de chambre alla prendre ses ordres, selon son habitude. Laissez-moi reposer, lui dit M. de Forcade. Cependant, vers dix heures du matin. M. de Forcade n'ayant pas sonné, le valet de chambre, quelque peu inquiet, se décida à pénétrer dans la chambre de son maître qu'il trouva mort dans son lit. Un médecin appelé en toute hâte ne put que constater le décès et déclara que la mort avait été causée par la rupture d'un anévrisme.

La famille du défunt fut aussitôt informée par le télégraphe.

M. de Forcade La Roquette, frère utérin du maréchal Saint-Arnaud, naquit à Paris, en 1820. Avocatàla cour royale depuis 1841, il fut reçu docteur en droit en 1846. Devenu directeur général des douanes et des contributions indirectes en 1859, il fut appelé à remplacer M. Magne comme ministre des finances, le 28 novembre 1860.

Créé sénateur le 14 novembre 1861, il fut chargé de diverses missions, notamment en mars 1863, époque à laquelle l'empereur Na-poléon III l'envoya en Algérie étudier les questions commerciales.

Saumur,

LEANS.

1874).

UR

MGERS.

ibus.

ess.

TOURS.

press.

NCRE

macien, The

rable el po-

ATTLEUR,

Alleaume,

mer MM, les

e d'empaile

d'après les

s et les mel

nt des arbies

pour l'orne

stalliques.

nibus-mine

pressiposte. arrive à 6 h.13:

n PIANO du journal.

LUXE

nêmes elévures colo-

A son retour d'Afrique, il fut nommé viceprésident du conseil d'Etat.

Au mois de janvier 1867, M. de Forcade La Roquette fut appelé au mînistère comme titulaire du portefeuille du commerce, de l'agriculture et des travaux publics, puis échangea ce portefeuille contre celui de l'intérieur, en décembre de la même année. Le Message impérial de 1869, qui annonçait le retour prochain de la responsabilité ministérielle, sembla à M. de Forcade La Roquette un motif de quitter le cabinet. Toutefois, il consentit à rester à ce poste qu'il occupait encore au moment où éclata la guerre de

Décoré de la Légion d'honneur en 4855, officier le 2 août 1858, commandeur un an après, l'ancien ministre de l'Empire était grand-officier depuis le 11 août 1864.

(Liberté.)

#### EVASION DE BAZAINE.

La Gazette de Cologne confirme le fait que l'Allemagne ne livrera pas l'ex-maréchal Bazaine à la France. Ce journal invite les Allemands à accorder au fugitif une hospitalité bienveillante.

Un des collaborateurs du journal les Nouvelles de Cologne a été rendre visite à M. Bazaine et a reçu de lui le récit des conditions dans lesquelles l'ex-maréchal se serait évadé. M. Bazaine raconte qu'il n'aurait eu pour l'assister que sa femme et son beau-frère.

« Vers dix heures du soir, sur un signal convenu, Bazaine se serait laissé glisser le long d'une corde de 80 pieds, et pendant cette descente il se serait blessé aux mains et aux pieds. C'est ainsi que le fugitif serait arrivé, non sans avoir été plusieurs fois rejeté par les vagues contre les rochers, jusqu'au canot où l'attendaient sa femme et son beau-frère. Le reste de la fuite s'est opéré sans encombre > minig na usil le let ou é acurosa tous es nobavarqui al

La Gazette de Cologne qui est également entrée en relations avec le fugitif, raconte aussi que, lorsque Mme Bazaine et son frère donnerent, vers dix heures, le signal convenu au captif, celui-ci se laissa glisser promptement le long de la corde qui déchira ses mains et son genou.

Lui même, ajoute le rédacteur de la Gazette de Cologne, qui a vu l'ex-maréchal à l'hôtel où il s'est arrêté, lui-même nous a montré ses mains enflées et sa blessure au genou droit. La vague le saisit trois, quatre fois et le jeta contre un rocher, mais il parvint à atteindre le bateau et des lors nul obstacle ne s'opposa plus à sa fuite. »

Ce récit diffère sensiblement avec la version suivante fournie par un correspondant de l'Union républicaine du Midi, et qui nous paraît beaucoup plus vraisemblable:

parision autre les village

- « Dimanche dernier, 9 août, sur les trois heures de l'après-midi, un petit navire à vapeur italien, le Baron Ricasoli, vint mouiller dans la rade du golfe Juan. Le temps était beau et cette arrivée surprit les quelques spectateurs épars sur la plage. Dans la matinée, le mistral avait légèrement soufflé; mais à cette heure la mer était calme et rien ne semblait légitimer la manœuvre du navire italien.
- > Vers quatre heures, le capitaine vint à terre faire signer sa patente. Il dit au douanier qu'il devait embarquer deux des domestiques du comte de..., qui a une propriété au cap Croizette, et irait les chercher dans
- » En effet, à la tombée de la nuit, entre sept heures et demie et huit heures, le navire leva l'ancre, fila sur le cap Croizette, passa devant l'île Sainte-Marguerite et en lit le
- » Peu d'instants après, vers neuf heures, M. Bazaine, accompagné de son sergent de garde, franchit la première porte du fort. Il était en veste blanche et paraissait faire une promenade. Le factionnaire le laissa passer sans encombre.
- » Toujours accompagné de son sergent de garde, le prisonnier descend dans les fossés, fait le tour du fort et arrive à la porte qui donne sur le petit bosquet de l'île Sainte-Marguerite, vis-à-vis l'allée du grand Jardin. Le factionnaire qui se trouvait à cette porte laissa encore passer nos deux promeneurs! Ceux-ci, sans trop se presser, certains qu'ils

étaient de ne pas être inquiétés, prirent par l'allée du grand Jardin, et à son extrémité ils trouvèrent un canot où les attendaient Mme Bazaine et un ami. Le vapeur italien était à peine à cinquante mètres du rivage. En quelques minutes le fugitif était à bord.

» Mme Bazaine et l'ami qui l'accompagnait s'étaient embarques, vers les cinq heures du soir, dans un petit youyou que le patron d'une buvette leur avait loué; c'est sans doute sur cette barque que Bazaine prit place pour aborder au navire italien. Vers les trois heures du matin, cette barque fut rencontrée par un pêcheur qui la hêla et, la trouvant abandonnée, la remorqua au golfe Juan où elle est encore.

» Pendant ce temps, tout le monde était tranquille à l'île Sainte-Marguerite, et le colonel Villette partait à six heures du matin, en recommandant de ne pas réveiller le maréchal, fatigué par une nuit d'insom-

M. le colonel Villette a été transféré du fort Saint-Nicolas aux îles Sainte-Margue-

La confrontation avec M. Marchi a dù avoir lieu.

Les huit prévenus ont été écroués à la prison de Grasse.

L'autorité militaire semble avoir terminé son enquête, et M. le général Lewal est rentré à Marseille.

Rien de nouveau n'a été découvert.

On a discuté beaucoup et on discute encore sur la question de savoir si l'ex-maréchal Bazaine avait oui ou non donné sa parole d'honneur de ne point s'évader. La lettre qu'on va lire et que son frère adresse au Figaro coupe court au débat :

a Paris, 14 août 1874.

» Monsieur le rédacteur,

» Il y a deux mois, j'étais à Cannes. Nous avons été autorisés, ma femme et moi, par le ministre de l'intérieur à faire, au fort Sainte-Marguerite, dix visites à mon frère dont une douloureuse nécessité légale m'a fait en même temps le tuteur.

» J'ai rapporté de ces visites les deux plus grandes douleurs de ma vie; la douleur de voir mon frère condamné à vivre dans des conditions aussi misérables, et celle de perdre ma femme dont la vie a été presque subitement abrégée par le spectacle de ces mi-

» Je n'aurais pas cru qu'il fût possible à l'esprit de parti d'imaginer que mon frère, qu'un prisonnier quelconque, possédant sa raison, pût donner sa parole de ne point s'évader d'une pareille prison, asin d'obtenir

un léger adoucissement de ses rigueurs. » Quand j'ai lu cela dans le journal le Soir, je me suis empressé de prévenir le directeur de cette feuille, en le priant de rectisier le faux renseignement qui lui avait été fourni. Il n'en a encore rien fait, et cette invention fait naturellement le tour de la presse. Je viens vous prier, Monsieur, de vouloir bien me prêter le concours de la grande publicité du Figaro, pour faire savoir que jamais le marechal n'a donne sa parole de ne point s'évader du fort Sainte-Marguerite.

» l'ajouterai que, dans ma conviction, il y serait encore, s'il n'ent perdu l'espoir de voir, de son vivant, le terme d'une captivité qui, au jour de son évasion, en comptant son temps de prison préventive, avait déjà duré vingt-sept mois.

» Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» BAZAINE. »

## LA LETTRE DE Mme BAZAINE.

Voici, d'après la Gazette de Cologne, le texte de la lettre qui a été adressée par Mme Bazaine au ministre de l'intérieur, et que nous retraduisons de l'allemand en français:

« Spa, le 16 août 1874.

» Monsieur le ministre,

» En arrivant ici, je lis dans les journaux que plusieurs arrestations ont eu lieu par suite de l'évasion du maréchal. J'avais déjà l'intention de vous écrire à ce sujet ; c'est aujourd'hui un devoir pour moi. Ne cherchez pas de complices, car il n'y en a pas.

» C'est mon neveu, M. Alvarez de Rull, et moi, qui avons tout fait. Voyant qu'aucun changement n'était apporté au traitement

dont le maréchal était l'objet, et que ce traitement menaçait d'abréger ses jours, j'ai résolu de le décider à fuir.

» C'est pourquoi j'ai prié mon neveu de m'aider, ce que sa situation indépendante lui permettait de faire, et nous nous sommes engagés l'un vis-à-vis de l'autre à faire tout par nous-mêmes pour ne compromettre aucune aulre personne.

» Je vais maintenant vous faire connaître les détails exacts de ce qui s'est passé, espérant éclairer ainsi la justice et empêcher des personnes innocentes de soupirer plus longtemps dans une prison.

» J'ai quitté Spa le 29 juillet, accompagnée de mon neveu, dont le dévouement a triomphé de toutes les épreuves. Nous nous sommes rendus à Gênes, où nous sommes arrivés le 2 août.

» Le lundi 3, nous sommes allés dans les bureaux de la compagnie Peirano-Danovaro pour louer un vapeur de plaisance, en disant que nous voulions faire une excursion dans la Méditerranée, et en exigeant que le navire fût mis entièrement à notre disposition. Samedi 8 août, à cinq heures du matin, nous avons quitté le port de Gênes et nous sommes arrivés dans la même matinée à Port-Maurice où le mauvais temps nous a forcés de passer la nuit.

» Le lendemain matin, 9 août, nous avons fait voile pour San-Remo, où nous avons passé la journée. A 3 heures, nous avons donné au capitaine l'ordre de nous conduire dans le golfe Juan, en lui disant que nous voulions aller prendre un de nos domestiques dans une maison de la côte, car le capitaine ne savait rien de notre projet.

» Le maréchal savait, par des mots que j'avais écrits à l'encre sympathique dans mes lettres, qu'il devait, aussilôt qu'il aurait vu arriver un bateau à vapeur dans le golfe Juan, se préparer à descendre de l'île pendant la nuit.

» Le capitaine ayant demandé, avant de s'éloigner pour faire viser ses papiers dans le golfe Juan, où nous voulions aller, et à quelle heure nous voulions partir, nous lui avons répondu que nous nous rendions à une villa tout à fait rapprochée du point où nous étions pour prendre un domestique, et peut-être aussi une femme de chambre, et que nous retournerions à Nice vers minuit.

» A sept heures et demie nous avons quitté le navire dans une embarcation, et nous sommes descendus à terre tout près de la Croisette pour ne pas compromettre non plus les matelots du bateau à vapeur. De là nous nous sommes rendus à pied à la Croisette, où nous avons loué une barque pour faire une promenade.

» Comme la mer était très-agitée et que nous savions à peine ramer, nous ne sommes arrivés au pied du fort, vis-à-vis de Juan, qu'entre 9 h. 1/2 et 10 h. Nous avions alors aperçu le maréchal qui descendait le long d'une corde, et nous avons enflammé une allumette pour lui indiquer où était la barque.

» Le maréchal nous a aussitôt répondu en enflammant aussi une allumette pour nous faire savoir jusqu'où il était descendu. Quelque temps après, il s'est laissé tomber dans la mer pour atteindre la barque. Il a fallu que mon neveu lui aidat à monter dedans, parce qu'il avait recu des contusions et élait tout à fait à bout de forces.

» Nous nous sommes ensuite mis tous les trois à regagner l'embarcation du bateau à vapeur, qui devait nous attendre à l'endroit où nous l'avions laissé. Après l'avoir retrouvée, ce à quoi nous ne sommes parvenus qu'après avoir surmonté de grandes difficultés, nous y sommes montés et nous avons fait conduire la barque à la côte par un des matelots.

» Aussitôt que nous avons été à bord du bateau à vapeur, nous avons, mon neveu et moi, ordonné au capitaine de lever l'ancre, en lui faisant remarquer qu'il était déjà une heure du matin, et nous lui avons dit de nous conduire directement à Gênes, où nous sommes descendus à terre le 10 août à onze heures du mafin.

» Telle est, monsieur, la vérité.

» J'ai l'honneur de vous saluer.

» La maréchale BAZAINE. »

# Chronique Locale et de l'Ouest.

La question du chemin de fer de Poitiers, à l'approche du faubourg de Nantilly,

préoccupe vivement la population de ce

La Compagnie a présenté un projet d'après lequel la route de Varrains serait cou. près lequel la louis de premier, au-dessus du cimetière; le second, diagonalement au point de jonction de cette route avec la levée

Le Conseil municipal avait été saisi de cette question, et, sur la proposition de M. Bodin, 3° délégué, devait la trancher séance tenante, quelle qu'en fut l'importance. Fort heureusement, quelques conseillers, mieux avisés, ont demandé un examen sérieux et un transport sur les lieux du tracé proposé.

Notre 3º délégué, rendons-lui justice, a aussitôt eu les yeux ouverts ; il a compris les nombreux inconvénients de la proposition de la Compagnie et a promis à ses collègues qu'à l'avenir il se montrerait moins empresse pour leur demander un vote dont il n'aurait pas approfondi toutes les conséquences.

Le Conseil, donc, a rejeté la proposition de la Compagnie. Couper la route au point indiqué plus haut froisse bien des intérêts; il forme deux culs-de-sac pour les propriélés adjacentes à la tranchée, nécessite une seconde levée qui ne peut qu'être très-coùteuse, et doit passer, avec une rampe assez forte, à 1 mètre 40 au-dessus de la levée de défense. Ce serait, en outre, du plus pitoya. ble aspect. Ce tracé fera peu d'honneur à son auteur, et nous ne voulons pas, pour la mémoire de notre 3° délégué, qu'il endosse une responsabilité qui ne tournerait pas à sa plus grande gloire.

Le Conseil municipal, de son côté, a présenté deux tracés.

D'après l'un, la ligne se prolongerait à travers le canton des Rivières, franchiroit la levée de défense en un point que détermine rait l'étude de l'abord des rues des Boires et de la Chouetterie, et n'interromperait aucunement la circulation sur la route de Varrains.

Le second projet de notre municipalité est peut-être plus avantageux. Il admet la traversée de la route au-delà du cimetière. La ligne ferrée passerait derrière le champ de repos, traverserait, au bas du coteau, le terrain de Grenelle, et se prolongerait, en rasant une foule de maisonnettes en ruines et sans valeur, jusqu'à l'octroi de Nantilly, la gare se rapprochant le plus possible de la Fuie.

Voilà, croyons-nous, le projet qui satisfait le plus d'intérêts, donne une plus-value à an quartier depuis trop longtemps déshérité, et qui, au point de vue financier, serait, dit-on, le plus avantageux.

La population intéressée espère que ses nombreuses réclamations seront écoutées et qu'on ne tranchera pas, sans tenir compte de son avis, une question si grave à tous points de vue haition al aniona i

Le jour du 15 août, notre musée et noire bibliothèque n'ont pas été ouverts.

Décidement, notre 3º délégue change de système.

Il n'en est plus pour l'instruction gratuite et obligatoire.

Il refuse la lumière aux étrangers qui nous viennent voir : c'est tout juste poli.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs, dans notre numéro de jeudi dernier, d'un appareil de sauvelage inventé par M. Assier-Rétif. de Bourgueil.

Nous avons donné, d'après les journaux de Tours, le résultat des expériences que l'inventeur a faites à Bourgueil le dimanche 2 août, à l'occasion du Comice agricole.

Nos fêtes présenteront un attrait de plus: M. Assier vient à Saumur et renouvellera, lundi matin, à 8 heures 1/2, quai de Limoges, les expériences de Bourgueil. La compagnie de pompiers y assistera.

Mardi soir, pendant le simulacre d'incendie du lhéâtre, les pompiers de Saumor recommenceront la manœuvre de l'appareil et opèreront le sauvetage des senètres de la salle des concerts dans le square.

# Musique du 32° de ligne.

La musique du 32° de ligne, venue à Saumur à l'occasion du carrousel, donnera un concert dans le square, samedi 22 août, de

6 heures à 7 heures 4/2 du soir. Le programme sera donné ultérieure ment.

res du On é des pie retracé cipaux Gaules. A SIX taient C On li Lune Conseil

de l'adt

Dim

person

Loire,

leurs p

nellem

15,000 chal à A la récel De Co mission serait ai 2,000 bureau dégagen Le m la mairi Reception duc a

blique

Le 25 M. le I Angers. Dans établisse les casei autorité grande i M. le Angers A l'o d'Anger

sera ani

heures c

de cano

le Cham

Les 1

ront pa flamme Le so ront ille taire, fe montgo La fé flambea Fait

Un a détaillé. sont pas municip

LEG

8 t 1008

Après par le ri des dép autorité le maré la place se pres terrassa théâtre, sons. L rivé à cl

]or.

Il a r d'artille Les trou ensuite hon!» lièremen maréch suite à l spécial

L'or avance sieurs dans l'idire, a dans l'ipasser papiers

Dimanche dernier, un grand nombre de personnes du département de Maine-et-Loire, accompagnées de MM. les curés de Loire, accompagnées de MM. les curés de Loire, de paroisses, se sont rendues processionnellement en pèlerinage à l'église Saint-Marnellement de les sont arrivées à 4 heu-

On évalue à près de deux mille le nombre des pieux voyageurs. Le sermon a été prodes pier M. le curé de Montsoreau, qui a nonce par le de la via de thomase, les prinretrace, a la vie du thaumaturge des

A six heures et demie, les pèlerins quittaient Candes.

sé.

ei1c

osi\_

ıllè.

at il

isé-

lion

oint

its:

rie-

une

:0ù-

ssez

) de

Dya.

son

mé-

une

BE E

pre-

nit à

it la

ine-

es et

acu-

Var-

é est

tra-

La

p de

ter-

1-18-

es et

y, la

le la

alis-

alue

she-

rait,

; ses

es et

nple

tous

offe

inge

uile"

qui

iritaq

urs,

l'uno

ier-

aux

que che

us:

318

00-

)m-

en-

re-of

reil

la

un

de

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

Lundi soir, la commission nommée par le Conseil municipal a adopté la proposition de l'administration demandant au Conseil de la discreta de la visite du maréchal à Angers: 10,000 fr. pour les frais de la réception et 5,000 fr. pour les pauvres. De concert avec l'administration, la com-

mission a décidé que la somme de 5,000 fr. serait ainsi répartie :

2,000 fr. aux pauvres par les soins du bureau de bienfaisance, et 3,000 fr. pour dégagements d'objets du Mont-de-Piété.

Le même journal publie l'avis suivant de la mairie d'Angers :

Réception de M. le marechal de Mac-Mahon, duc de Magenta, président de la République.

PROGRAMME DE LA FÊTE.

Le 25 août, à dix heures et demie du soir, M. le maréchal de Mac-Mahon arrivera à

Dans la journée du 26, il visitera divers établissements publics ou privés de la ville, les casernes, hôpitaux, etc., — recevra les autorités civiles et militaires et passera une grande revue sur le Champ-de-Mars.

M. le Président de la République quittera Angers à quatre heures du soir.

A l'occasion de cette réception, la ville d'Angers donnera une fête publique. Elle sera annoncée le 26 août prochain, à six heures du matin, par une salve de 101 coups de canon.

Les boulevards, les abords de la Mairie, le Champ-de-Mars et le jardin du Mail seront pavoisés et décorés de drapeaux, d'oriflammes, d'écussons, etc.

Le soir, le jardin du Mail et la Mairie seront illuminés. Dans la soirée, concert militaire, seu d'artistice, slammes de Bengale, montgolfières, chasses aériennes, etc. Alalla

La fête se terminera par une retraite aux llambeaux qui parcourra les boulevards.

Fait à l'Hôtel-de-Ville d'Angers, le 18

Le maire, Achille Joubert.

corners ser tons in them and d'Elate

Un avis ultérieur donnera le programme détaillé de la fête avec les heures qui ne sont pas encore connues de l'administration municipale.

LE MARECHAL MAC-MAHON AU MANS.

Le Mans, 17 août. Après un déjeuner de 40 couverts offert par le maréchal de Mac-Mahon à la plupart des députés de la Sarthe et aux principales autorités civiles et militaires du département, le maréchal a passé en revue la garmison sur la place des Jacobins. Une foule immense se pressait aux abords de la place, sur la lerrasse de la Cathedrale, au balcon du théâtre, sur les toils et aux fenêtres des maisons. Le maréchal de Mac-Mahon est arnyé à cheval, suivi d'un nombreux état-ma-

Il a passé devant le front du 34° régiment d'arlillerie et une partie du 104° de ligne. les troupes massées derrière le théâtre ont ensuite défilé devant lui. Les gendarmes à cheval ont passé en criant: « Vive Mac-Mahon | » La foule a salué et acclamé particulièrement le Président à cette occasion. Le naréchal a rendu les saluts. Il est rentré ensuite à la Préfecture et va partir par un train special pour Laval.

# L'ARMÉE TERRITORIALE.

L'organisation de l'armée territoriale avance peu à peu. Nous savons que pla-tieurs de l'armée active et de l'armée auxi-liaire laire, ayant demandé des commandements dans l'armée territoriale, ont été priés de passer aux bureaux de la place avec tous les papiers Papiers militaires et titres dont ils sont

possesseurs, et qui doivent justifier leurs

On sait que les commissions chargées d'examiner les aspirants au grade d'officier dans l'armée territoriale et de dresser les listes de candidats admissibles n'auront pas a faire subir d'examen formel aux officiers supérieurs. Les commissions émettront seulement un avis sur chacun d'eux, d'après les renseignements recueillis sur leur parfaite honorabilité, leur aptitude physique, leurs connaissances militaires, leurs états de service et leur conduite pendant la guerre. Ces avis seront transmis aux généraux commandant les corps d'armée, qui les compléteront par leurs appréciations personnelles. Le ministre à son tour contrôlera et

D'après les instructions envoyées aux généraux commandant les corps d'armée, on exigera de tous les candidats aux fonctions de chef de bataillon, de chef d'escadron, et, à plus forte raison, de chef de corps, les plus sérieux antécédants militaires. En un mot, on sera difficile.

Le Rappel annonce que la première partie du contingent de 1873, comprenant les soldats astreints à cinq ans de service, ne sera appelée que pour le 1er janvier 1875. La deuxième partie, comprenant ceux qui n'ont à faire que six mois à un an de service, sera appelée du 10 au 15 janvier.

On lit dans le Messager d'Indre-et-Loire :

« Le préfet de la Loire vient de prendre un arrêté qui interdit aux bohémiens et autres individus nomades le stationnement sur la voie publique ou sur les terrains communaux de son département.

» Voilà une excellente mesure qui devrait être prise dans tous les départements. Il est vraiment honteux de voir stationner sur la voie publique ou sur les terrains communaux des familles de fainéants, de bohémiens, c'est tout dire, qui dorment pendant le jour et se mettent à voler, dès que la nuit arrive, au grand détriment des cultivateurs; nous ajouterons même que ces bohémiens inspirent presque toujours des craintes dans les pays où ils s'arrêtent.

» A quoi servent des gens de cette espèce qui n'ont pas de domicile et qui parcourent le monde, sans savoir où ils mangeront ? Cependant le travail ne manque pas à l'époque où nous vivons et chacun doit remplir sa tâche. Nous rappelons sur ce point toute l'altention des administrations départementales. »

La ville de Paris vient de perdre, contre la compagnie d'Orléans, un procès engagé depuis 1866.

À cette époque, le conseil municipal décida que les voitures-omnibus servant au transport des voyageurs qui se rendent aux chemins de fer seraient astreints à une taxe de stationnement sur la voie publique comme les autres voitures publiques, encore bien que leur point de départ et d'arrivée fût situé à l'intérieur des maisons ou des gares. Le fait seul de s'arrêter dans la rue pour prendre ou laisser des voyageurs était considéré par le conseil municipal comme donnant lieu à la taxe du stationnement.

Plusieurs compagnies de chemins de fer ainsi que les entrepreneurs de transports pour la banlieue se soumirent à cette prétention de la ville et acquittèrent la taxe fixée à 400 francs par an et par voiture; mais la compagnie d'Orléans ne voulut payer qu'en faisant les réserves les plus expresses; et elle introduisit une instance devant le con-

A la suite de nombreuses phases et d'une procédure des plus compliquées, l'affaire est venue récemment devant la cour d'appel, qui a condamné la ville à rembourser comme illégalement perçues les sommes payées,

sous réserve, par la compagnie d'Orléans. Le total de ces condamnations s'élève à près de 30,000 fr.

TRIBUNAL CIVIL DE SAUMUR.

Les audiences de vacations pour l'année 1874 auront lieu:

La 4<sup>re</sup> — 12 septembre. La 2<sup>e</sup> — 26 septembre.

La 3° — 10 octobre. La 4° — 24 octobre.

La rentrée aura lieu le 3 novembre.

Le Greffier en chef, BAUDRY.

#### AVIS.

M. SCHOR a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de prendre l'entreprise du Mess de MM. les Officiers de l'École de cavalerie de Saumur, et que son traité lui a imposé l'obligation, pour avertir les tiers de sa véritable situation vis-à-vis de l'École, de faire insérer, dans différents journaux, l'article 11 dudit traité, ainsi conçu:

« Article 11. - L'entrepreneur est seul responsable de ses achais ou marchés, et ne saurait dans aucun cas être considéré comme étant au service ou aux gages des Officiers ou de l'Ecole; son entreprise est exclusivement pour son compte personnel, et à ses risques et périls, sans qu'en aucun cas l'É-cole puisse être inquiètée par les fournisseurs, qui n'auront affaire qu'à l'entrepreneur seul. »

#### UNE EVASION.

AU MOIS D'AOUT 1591.

ali in pedmit ver par periode entre parti. Int levigistes in critit de l'astonaic gance.

L'évasion du maréchal Bazaine donne un nouvel intérêt au récit des tentatives du même genre qui, à diverses reprises, furent essayées par d'autres prisonniers politiques. L'une des plus curieuses, par la simplicité même des moyens mis en jeu, est eelle que raconte Mézeray en son histoire, à la date de 1591

Le fils de ce duc de Guise assassiné dans la chambre de Henri III, après la mort de son père, fut emprisonné au château de Tours. Ce jeune prince, que les Parisiens désignaient comme le successeur du cardinal de Bourbon, mort le lundi 10 mai 1590 au château de Fontenay-le-Comte, cherchait à s'évader. D'humeur très-folâtre, il jouait volontiers avec ses gardiens, mais peut-être n'étaitce qu'une feinte pour préparer sa fuite, car on faisait bonne surveillance autour de lui.

Rouvray, lieutenant des gardes du corps, gouverneur du château, avait comme garnison quelques compagnies de Suisses, dix archers et quatre exempts. Plusieurs fois les partisans du duc de Guise entreprirent de le faire évader, tous leurs complots échouèrent, quelques-uns d'entre eux furent mis a mort.

Mais son vif désir d'être libre fit trouver au jeune duc une invention qui réussit, grâce à l'intervention d'un joueur de luth, lequel sut capter la confiance de messire de Rouvray.

Cet homme parvint à cacher une échelle de corde dans l'intérieur de son instrument, et comme il entrait et sortait du château sans exciter la méfiance du gouverneur, il en profita pour avertir M. de La Chastre et son fils, le baron de Maisonfort, d'attendre le jeune duc à Saint-Avertin, distant de Tours d'environ une lieue.

Toutes choses furent préparées pour l'évasion du jeune duc de Guise le 15 août, jour de l'Assomption. Il devait se sauver par la fenêtre de son appartement, située tout au haut d'un donjon, du côté de la rivière, dont les eaux étaient fort basses.

Les portes de la ville se fermaient tous les jours à midi et l'on portait les cless chez le gouverneur. Guise choisit ce moment pour la fuite, car il devenait impossible de poursuivre immédiatement le

Un jeune valet élevé avec le duc, et qui lui était tout dévoué, attacha la corde à une grille, mais la chose faillit manquer ; quelques allées et venues donnèrent l'éveil au commandant de la ville; qui en donna avis au gouverneur; celui-ci n'en tint aucun compte. Cependant le jeune duc eut sujet de croire que tout était perdu, et il désespérait, quand des deux exempts qui prenaient leur repas d'ordinaire dans l'appartement du jeune prince, l'un alla fêter le 15 août dans la ville, l'autre lui demanda quel passe-temps il voulait prendre après le repas.

Le prisonnier manifesta le désir de descendre dans les cours, et là, s'exerçant à ses amusements ordinaires, il se mit à courir par manière de jeu. L'exempt le poursuivit. Enfin, une idée surgit en cette jeune tête, il défia son compagnon de monter les degrés jusqu'au donjon, à cloche-pied. Comme il se livrait souvent à de semblables jeux, l'exempt en riant accepta le defi.

Mais le duc, plus agile, aiguillonné d'ailleurs par l'occasion, eut bientôt de l'avance sur son compagnon. Comme l'escalier tournait, il enjamba les degrés, arriva d'un bond dans une galerie et ferma au verrou la porte sur lui.

Le jeune valet tenait la corde toute prête, roulée autour d'un bâton, sur lequel le duc se mit à che-

val, et que le valet fit couler de nœud en nœud à plus de soixante brassées, dit Mézeray. Le valet suivit son maître par le même chemin, mais se blessa en tombant. Le duc ne voulut point se sauver sans lui et soutint sa marche, malgré les dangers qui pouvaient en survenir.

Les fugitifs passèrent sous l'arche du pont sans eau, longèrent le faubourg Lariche, gagnèrent Plessis-les-Tours où ils trouvèrent, après bien des circuits et des dangers, les chevaux qui les conduisirent à la ville de Selles.

L'exempt du château, pendant cette fuite, étant arrivé au donjon, sans se presser, trouva la porte close, frappa et appela le jeune duc. Enfin, las de frapper et de crier, il alla conter le cas au gouverneur. En ce moment une sentinelle s'écria :

- Le Guisard se sauve! sus au Guisard! On alla chercher les cless de la ville chez messire de Rouvray, mais les fugitifs étaient hors d'atteinte lorsque les portes furent ouvertes.

Rouvray et l'exempt furent accusés d'avoir favorisé cette évasion, et durent se présenter devant le roi de Navarre pour se justifier. Mais, à cette époque, tant de partis divisaient la France et tant d'événements se succédèrent, que celui-ci n'eut pas de suites fâcheuses pour les inculpés.

# Dernières Nouvelles.

Le maréchal de Mac-Mahon, arrivé à Laval lundi soir, a visité hier les principaux établissements. Adiapan europian

Même enthousiasme.

Il a recu partout un accueil très-sympathique. Il a été acclamé à diverses reprises par les ouvriers de la filature, où un bouquet lui a été offert. Il a passé en revue sur la place de l'Hôtel-de-Ville quatre bataillons d'infanterie de ligne.

Il a remis des décorations à deux gendarmes. La foule, qui assistait à la revue, a salué le maréchal et l'a accueilli par de nombreux vivats. Le Président a reçu également les autorités. A 11 heures, il a offert un banquet de 30 à 35 couverts et est reparti ensuite pour Saint-Malo.

L'Autriche a reconnu le gouvernement espagnol. RADAHMAJ RO

Il résulte du rapport du général Mendiri, publié par le Cuartel Real, que les carlistes travaillaient depuis cinq jours seulement à fortifier par des tranchées le village d'Oteiza, situé dans la plaine à égale distance (2 lieues d'Estella et de Larraga.

Moriones, instruit de ces travaux, est arrivé avec un corps de 16 à 20 mille hommes, de mille chevaux et une puissante artillerie, pour attaquer avant l'achevement des fortifications

Dans une position désavantageuse, les troupes de Mendiri ont résisté cinq heures sans perdre un pouce de terrain. Le manque de munitions les a ensuite obligés à se retirer, pour prendre position sur les hauteurs qui commandent la droite d'Oteiza. Elles se sont arrêtées là, à un quart d'heure du village, pour attendre que Moriones poussât en avant. Mais les troupes républicaines, tres-éprouvées par le feu des carlistes, n'étaient pas en état de les poursuivre

Le général Mendiri termine ainsi son rapport adressé au général Dorregaray :

« Il me reste à dire à Votre Excellence que les généraux, les brigadiers et les officiers de tout grade ont occupé leurs postes d'honneur à mon entière satisfaction, et que les volontaires se sont conduits avec la bravoure qui les caractérise, entrant au combat comme à un jeu. Que Votre Excellence veuille bien porter à la connaissance de Sa Majesté ce fait d'armes, qui, s'il n'a pas les mêmes conséquences que celui d'Abarzuza au point de vue militaire, ne laisse pas d'avoir son 

Perpignan, 18 août, 1 h. 41, s. Nous apprenous que Tristany s'est emparé de la citadelle d'Urgel et a fait la garnison prisonnière.

Urgel est une place forte de la province de Lérida, située sur la frontière des Pyrénées. La ville compte environ 6,000 habi-

Pour les articles non signés : P. Goder.

## L'ILLUSTRATION DE LA MODE

Rue de Verneuil, 22, à Paris.

Le plus beau et le meilleur marché de tous les journaux de mode.

Six francs par an pour Paris et les départements.

Paraissant une fois par mois, composé de dix toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc.; d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théatres, les beaux-arts, de nouvelles; correspondances avec les abonnés et rébus, etc.

Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affran-

N. B. - Mandat poste pour les départements, l'Italie, la Suisse et la Belgique.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de

# REVALESCIERE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mau-

vaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, ren-

vois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dyssenterie, coliques, phihisie, toux, asthme, étoussements, étourdissements. oppression, congestion, nevrose, insomnies, melancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anemie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie reins . intestins, muqueuse, cerveau et sang. - 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestnart, le duc de Piuskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

#### Cure Nº 48,614.

Mme la marquise de Bréhan, de 7 ans de Maladie du foie, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure Nº 62,986.

M<sup>11</sup> Martin, de Suppression des règles et Danse de Saint-Guy, déclarée incurable, parfaitement guérie par la Révalescière.

#### Cure Nº 65.112.

E. Payard, de Gastralgie et Vomissements. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure Nº 62,845.

M. Boillet, cure, de 36 ans d'Asthme avec étoussements dans la nuit.

Cure No 70,421.

M. A. Spadaro, d'une Constipation opiniatre de

9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guerir.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boites: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr 2 kil.. 60 fr. - Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4. 7 et 60 fraucs. - La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. Envoi contre hon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, épicier, rue Saint-Jean ; Mm. Gondrand, épicière, rue d'Orléans; M. Besson, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. -Du Banny et Co, 26, place Vendôme, à Paris.

#### CHEMIN DE FER DE POITIERS

#### Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers :

5 heures 45 minutes du matin. - 10 - du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 40 minutes du matin.

du soir.

leas administral

Tous ces trains sont omnibus.

35

# Froment (l'h.) 77 k. 20 25 3° qualité. 74 19 50 Seigle 75 13 50 Orge. 65 15 50 Avoine h.bar. 50 11 50 Feves 75 17 50 Pois blancs. 80 34 — rouges. 80 32 Graine delin. 70 — Colza 65 — Chenevis. 50 — Che qualité(52 k.500) Huile de noix 50 125 -- chenevis 50 COURS DES VINS. BLANCS (2 hect. 30). Coleaux de Saumur, 1873. 12º qualité Ordin., envir. de Saumur 1873, 17 Id. 1873, 2. Saint-Léger et environs 1873, 1" Le Puy-N.-D. et environs 1873, 1" ROUGES (2 hect. 20). Souzay et environs, 1873 .

Marché de Saumur du 14 20ût.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Champigny, 1872. 12° qualite 130 130 130 130 130

Varrains, 1873 Varrains, 1873. Bonrgueil, 1873.

Id. Qualife. 2 Id. Restigné 1873 Id. Chinon, 1873.

and the same of the	****		College Contract		11.1 12 12	1301 2130	DECEMBER 10	
COURS	DE	LA	BOURSE	DE	PARIS	DU 18	AOUT 18	74.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernie cours.	Haus	Baisse
3 % jouissance 1° juin. 72. 6 1/3 %, jouiss. mars. 6 %, jouissance 22 septembre.	91 75 75 50		n 10 n 25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov Crédit Mobilier	880 • 283 75	a »		Canal de Suez, jouiss. Janv. 70. Crédit Mobilier esp., j. juillet. Société autrichienne. j. janv.		5 5 0	3 75 1 2
5 % Emprunt 1871 Emprunt 1872 Dép. de la Seine, emprunt 1857 Villede Paris, oblig, 1855-1860		p 3	2 0	Crédit foncier d'Autriche Charentes, 400 fr. p. j. août	555 A 335 B 530 C	מ ע פו שו	2 50 2 50 3 75	OBLIGATIONS.	297 7	1974 300 U	
- 1865, 4 % - 1869, 3 % t. payé.		, D , D	2 50 1 »	Midi, jouissance juillet. Nord, jouissance juillet Orléans, jouissance octobre.	633 0 1082 50 875 P	n n n n 7 50	2 50	Paris-Lyon-Mediterrance Est . , Nord	294 7 289 302	3	n s
anque de France, j. juillet. omptoir d'escompte, j. août, réditagricole, 200 f. p. j. juill.	3900 P	77 50	internale Prode	Ouest, jouissance juillet, 65 Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill- Compagnie parisienne du Gaz.	572 50 905 p 782 50	n n	ם ע מ ת	Ouest	289 291 5 265	a 0	מ מ ע מ
redit Foncier colonial, 250 fr. redit Foncier, act. 500 f. 250 p.	165	10 B	o o	Société Immobilière, j. janv C. gén. Transatlantique, j. juill.	24 25 970 a	ນ 50		Vendée	258 5 485	0	2 2

# CHEMIN DE FER D'ORLEANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874)

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS, heures 08 minutes du matin, expresi-poste. (s'arrête à Abgen 01: omnibus. 33 solr. -112 express. omnibus

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. heures 04 minutes du matin; omnibus-min omnibus. 38 solr, omnibus. Letraind'Angers, quis'arrête à Saumur, arrive achis

# A VENDRE

# JOLIE PETITE MAISON

DE CAMPAGNE

Sur le bord du Thouet, à un kilomètre de Saumur.

S'adresser à M' Robineau, notaire à Saumiraluez amoi puis

Etude de M. MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A L'AMIABLE,

# MAISON

Sise à Saumur, rue du Pressoin Saint-Antoine, nº 38, Capable d'être divisée en deux par-

ties et composée ainsi qu'il suit Une cave, un rez de chaussée, un premier élage grenier au dessus, cour et jardin; batiments dans ladite

S'adresser, pour tous renseignements, audit M. Menouss, notaire.

- ALEXENDRE and as

OU A HOUSE PRÉSENTEMENT,

# UNE MAISON

PROPRE AU COMMERCE A Saumur, rue d'Orleans, nº 57 et 59 . Anciennement occopée par M. Mi-

lon, libraire. Entrée en jouissance de suite. Facilités de paiement. S'adresser à M. CLOUARD, notaire.

# A VENDRE ace UN JARDIN

Situé au Jagueneau, commune de Saumur, sur la route de Limoges,

Joignant d'un côte M. Bizeray et de l'autre côle M. Rottier

Ge jardin, d'une contenance de 33 ares, et planté d'arbres fruitiers et d'agrement, renserme plusieurs bassins et sources d'eau vive avec jet d'eau.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, nº 8.

#### A VENDRE

AN BUILDING Pour Noël prochain publish

# UNE MAISON

Rue Basse St. Pierre, nº 10. S'adresser à M. PINEAU-PRIER.

Presentement.

S'adresser à la Retraite.

Département de Haine-et-Loire.

VILLE DE SAUNUR.

## ADJUDICATION

De la vidange des fosses d'aisances et des égouts de la commune de Saumur, extraction des matières fécales, teur enlèvement et enlèvement des animaix morts, et du balayage et enlèvement des boues et fumiers des rues, places, quais, impasses, etc., dans la commune de Saumur,

# POUR NEUF ANNEES

Qui commenceront le 1º janvier 1875 et finiront au 31 décembre 1883.

Le mercredi 26 août 1874, à une heure de l'après midi, il sera procede, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, par devant le Maire, assiste de deux conseillers municipaux et du Receveur municipal, à l'adjudication publique, pour neuf années conséculives, à partir du 1º janvier 1875, et en un seul lot, de la vidange des fosses d'aisances et des égouts de la commune de Saumur, extraction des malières fécales, leur enlèvement et enlèvement des animaux morts, et du balayage et enlèvement des boues et fumiers des rues, places, quais, impasses, etc., dans la commune de Saumur.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, sur une offre qui ne pourra être inférieure à un minimum fixe par l'administration, lequel minimum sera indique dans un pli cacheté, qui sera ouvert au moment de l'adjudication, après la lecture publique des soumissions.

Chaque soumissionnaire devra joindre à sa soumission un certificat de moralité, délivre par le maire de sa commune.

Le cahier des charges est déposé, à partir de ce jour, au secrétariat de la Mairie de Saumur, et sera communiqué tous les jours (féles et diman-ches exceptés), de dix heures du ma-tin à quatre heures du soir, à toutes personnes qui se présenteront pour en prendre connaissance.

Hôlef-de-Ville de Saumur, le 24

Le Conseiller municipal délégué, f'for de Maire de Saumur, BODIN.

#### MODÈLE DE SOUMISSION (SUR PAPIER TIMBRÉ).

Je soussignė (nom, prenoms, prolession et aomicile au soumission naire), après avoir pris connaissance du cahier des charges relatif à la vidange des fosses d'aisances et des égouts de la commune de Saumor, extraction des matières fécales, leur enlèvement et enlèvement des animaux morts, et du balayage et enlè. vement des boues et fumiers des rues, places, quais, impasses, etc., dans la commune de Saumur, m'engage à faire ces services, conformément aux clauses, conditions et obligations dudit cahier des charges, pendant neuf années consécutives, à partir du 1º janvier 1875, moyennant, outre les charges, un prix de ferme de... (indiquer la somme en toules lettres), que je paierai annuellement à la ville de Saumur.

1874. Saumur, le (Signature.) (351)

#### A VENDRE DEUX CHIENS COUCHANTS BIEN DRESSÉS.

S'adresser à GALLAIS, à la Belorderie, commune de Verrye.

CHOCOLAT-MENIER
CHOCOLAT-MENIER

LE MAIRE,

# EMPRUNT A PRIMES DE LA VILLEDE MILAN REMBOURSABLE MOYENNANT DES.

GAINS de fr. 100,000, 80,000, 70,000, 60,000, 50,000, 45,000, 40,000, 4 (Le moindre gain est de fr. 46)

d'un total de

26,950,000 LIRES ITALIENNES OU FRANCS DE FRANCE.

#### LE PROCHAIN TIRAGE AURA LIEU LE 10 OCTOBRE 1874, Stanfared as ell

Une action pour ce tirage coûte fr. 5, six actions fr. 25, treize action

fr. 50 et vingt sept actions fr. 100. Le paiement des mises peut être adresse en timbres poste, jusqu'a con currence de fc. 50, au-dessus en billets de banque par lettre chargée, ou el mandats de poste internationaux, payables à Genève.

Chaque actionnaire recevra gratuitement la liste de tirage S'adresser directement à

# L'AGENCE DE FONDS PUBLICS.

A GENEVE. Listes de renseignements gratuits sur tous les Emprunts d'Etats.

P.-S. On peut prendre connaissance du prospectul au Bureau de ce journal.



# NEVRALGIES (faciales.) MIGRAINES (non gastral) OTALGIES (névralgies ) JAUA

DE DENTS (ors meme qu'elles)

AVIS IMPORTANT: Cette Eau est d'une odeir realises.

AVIS IMPORTANT: Cette Eau est d'une odeir realises et complèté ment inoménsive; aspirés par la narine, du côté malade, elle rétablit aussitôtia circulation l'état normal, et les Douleurs consent d'instant l'état normal, et les Douleurs consent d'instant l'état normal, et les réveleurs consent d'instant les attaques d'APOPLEXIE. Il sera envoyé franco à domicile, aux personnes qui en féraient la démande, des domicile, aux personnes qui en féraient la démande, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de medical de la constater l'efficamenté extraoralisative de copolit.

L'inventeur a choisfi le meilleur mode préclaux victions en laissant cliez les Dépositaires appéciares des flacons destinés à guéer instantantement des flacons contenance stéple . Prix, s'effic.

Blacies Gabelin, rue d'Orléans; Chedevergue, et

A Saumur, pharmacies Gabelin, rue d'Orleans; Chedevergue, rue de la Tonnelle, et dans les principales pliarmacies de France el de l'étranger.

# REVUE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANJOU

Publice sous les auspices du Conseil genéral NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE.

Paraît le 15 de chaque mois et forme chaque année deux beaux volumes in f

ABONNEMENT : Un an, 12 fr. A la librairie de E. BARASSE, rue Saint Laud, 85; Angers.

Saumur, imprimerie de P. GODET.